

Procès-verbal de la XXXIXe assemblée des délégués S.F.O. : dimanche le 26 avril 1959 dans la salle de concert "zur Kaufleuten" à Zurich

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Sinfonia : offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband = organe officiel de la Société fédérale des orchestres**

Band (Jahr): **20 (1959)**

Heft 6-7

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

4) **Bibliothekferien:** 13. bis 26. Juli und 1. bis 9. August 1959. Während dieser Zeit sollen keine Rücksendungen aufgegeben werden.

Für den Zentralvorstand: R. Botteron, Zentralpräsident

1) **Mutations:** Nous avons le plaisir de communiquer l'admission de deux nouvelles sections, auxquelles nous souhaitons une bienvenue dans la S. F. O.:

a) *Orchestre de Buchs* (Argovie). Président: M. Max Bachmann, Buchs. Nombre de membres: 15. Date de l'admission: 15 juin 1959.

b) *Orchestre de la ville de Fribourg et du Conservatoire «Pro Musica»*. Président: M. le prof. Edgardo Giovannini, chemin des pommiers 4, Fribourg. Nombre de membres: 25. Date de l'admission: 19 juin 1959.

2) **Bibliothèque centrale:** Le nouveau règlement de la bibliothèque, un bloc des bulletins de commandes et la circulaire contenant les instructions relatives au nouveau procédé de commande ont été envoyés aux sections. Nous prions les sections de bien vouloir agir à l'avenir selon les instructions mentionnées ci-dessus.

L'adresse du nouveau bibliothécaire central est la suivante: *M. B. Zürcher, case postale 19, Berne 26.*

3) **Vacances du bibliothécaire:** 13 au 26 juillet et 1^{er} au 9 août 1959. Nous prions les sections de ne point faire de renvois pendant les jours susmentionnés.

Pour le comité central: R. Botteron, président central

Procès-verbal de la XXXIX^e assemblée des délégués S.F.O.

Dimanche le 26 avril 1959 dans la salle de concert «zur Kaufleuten» à Zurich.

Ordre du jour:

1. Salutations,
2. Nomination des scrutateurs et contrôle des présences,
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 27 avril 1958 à Sursee,
4. Rapport annuel 1958,
5. Rapport du bibliothécaire 1958,
6. Comptes 1958, Rapport des vérificateurs,
7. Nomination d'un bibliothécaire central,
8. Propositions du comité central,
9. Propositions des sections,
10. Taux des cotisations 1959,
11. Budget 1959,
12. Nomination d'une section vérificatrice,
13. Désignation du lieu de la prochaine assemblée des délégués,
14. Divers et imprévus,
15. Nomination des vétérans de la S. F. O.

1. Salutations. A 09 h 35 le Président central Botteron salue cordialement l'assemblée. Il adresse un message tout particulier à M. le Dr Landolt, maire de Zurich, qui ne pourra malheureusement rester que peu de temps avec nous, obligé qu'il est de prendre part à l'ouverture du festival Pergolesi. Le Président central salue encore le représentant de la Société fédérale de musique, Monsieur Alfred Widmer, membre du comité central et président de l'association cantonale zurichoise. La bienvenue est aussi adressée aux représentants de la presse qui par leurs critiques rendent de bons services à nos sections, dans la mesure où ils tiennent compte des possibilités d'amateurs, sans les confondre avec celles des orchestres professionnels. Le Président central salue également les membres honoraires, soit MM. *E. Mathys*, Berne, dernier membre du comité fondateur, *H. Luther*, St. Margrethen, ancien secrétaire central, qui, après 17 ans, prend à nouveau place parmi nous, *G. Huber*, Zurich, ancien président central, *C. Olivetti*, Stäfa, ancien bibliothécaire, *G. Feßler*, Baar, chef d'orchestre, président de la commission de musique et M. le prof. Dr *A.-E. Cherbuliez*, membre de la commission de musique. Le Président central salue encore M. le Dr *Fallet*, Zollikofen, 3^{ème} membre de la commission de musique.

Le Président central adresse aussi un cordial salut aux nombreux délégués, spécialement aux nombreuses dames présentes ainsi qu'à la première directrice annoncée par une section de la S. F. O., M^{lle} Caduff, Meggen, qui au dernier moment a été empêchée de se joindre à l'assemblée. Par contre la première présidente d'une section, M^{lle} Bürgin de l'Orchestre de Wallisellen est chaleureusement applaudie. Finalement M. J. Kündig, éditeur de notre journal «Sinfonia» est également salué.

Le Président central donne ensuite connaissance des excuses reçues du Département fédéral de l'Intérieur, du gouvernement cantonal zurichois et de plusieurs sections, qui ne peuvent pas prendre part à notre assemblée.

Le Président central remercie encore la section de Zurich de la Société Suisse des employés de commerce et spécialement son infatigable et dynamique président Monsieur *W. Aus der Au* et ses collaborateurs, M^{lle} Hofmänner et M. Unternährer de l'organisation exemplaire de ces journées, du magnifique concert qui nous a été offert et de la belle soirée au cours de laquelle s'est produite la chorale romande sous la direction originale de M. Johner, âgé de 80 ans, qui a remporté un si vif succès.

Le président central adressa encore une pensée de reconnaissance au «Bernser Musikkollegium» qui, à l'occasion de son 50^{ème} anniversaire, remit à toutes les sections une plaquette commémorative. Ce geste, le premier du genre, a été vivement apprécié par tous les bénéficiaires. Il félicita chaleureusement l'auteur de cet ouvrage, Monsieur le Dr Ed. M. Fallet, présent.

Le Président central rappela qu'année après année, l'état de nos sections figure dans le calendrier de la Société fédérale de musique qu'il remercia.

Les chambres fédérales, sur la proposition du Département fédéral de l'Intérieur, ont, cette année, doublé le montant de la subvention qui nous est allouée. Au moment de la parution prochaine du nouveau catalogue, cette nouvelle est

des plus réjouissantes. Elle a été accueillie par les chauds applaudissements de l'assemblée. Le Président central a déjà adressé aux autorités les remerciements que méritait une telle compréhension.

Avec une réelle émotion, le Président central rappela le souvenir de notre regretté bibliothécaire central, décédé subitement le 25 février 1959. Ont également disparu depuis notre dernière assemblée des délégués: M. Josef Baumgartner, directeur de l'orchestre SUVA, Lucerne, M. le Dr Christ, président de l'orchestre de Wattwil et M. Rösel, membre vétérane et membre d'honneur de l'orchestre KV Zurich. En souvenir de ces amis disparus, et de tous ceux qui ne nous ont pas été annoncés, il est observé une minute de silence. Dans le lointain retentit le son de deux cors.

2. Nomination des scrutateurs et contrôle des présences. Sont nommés scrutateurs: MM. Schwarz, KV Lucerne, Gisin, O. Baar, Brandenberger, O. Höngg, Fischli, O. Oerlikon et Wassmer, BMK Berne.

La liste des présences donne les chiffres suivants: 4 membres du CC, 3 membres de la Commission de musique, 7 membres d'honneur, 2 invités, 104 délégués ayant le droit de vote, 18 autres délégués, soit au total 135 présents. Sont représentées: 66 sections; sont excusées: 32 sections. 37 sections n'ont pas jugé à propos de s'excuser. Ce sont: O. Aarau, O. Baden, O. de l'Ecole de musique de Bienne, O-Ville Bienne, O. Brugg, O. Büren a. A., O. Dietikon, O. Domat/Ems, O. Einsiedeln, O. Entlebuch, O. Flawil, O. Fleurier, O. Goßau, O. Grellingue, O. Huttwil, O. Le Locle, O. Lyß, O. Malters, O. Menzingen, O. Nieder-Uzwil, O. Le Noirmont, O. Nyon, O. Porrentruy, O. Pratteln, O. Reinach AG, O. Schüpfheim, O. Schwyz, O. Sempach, O. Le Sentier, O. Sins, O. Steckborn, O. Tavannes, O. Thalwil, O. Thusis, O. Triengen, O. Trübbach, O. Wattwil, O. Yverdon.

3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 27. 4. 58 à Sursee. A paru dans le No 5/6 1958 de «Sinfonia». Est accepté sans opposition.

4. Rapport annuel 1958. A paru dans le No 1/2 de «Sinfonia» 1959. Par acclamation, le rapport présidentiel est accepté. Le Président central est sincèrement remercié de tout le travail fourni.

5. Rapport du bibliothécaire 1958: A paru dans le No 1/2 de «Sinfonia» 1959. Le décès de M. Roos a provoqué quelques retards dans l'envoi des oeuvres. Le plus pressant a été liquidé par MM. Schöni et Krieg de l'O. de Lützelflüh. Le président les remercie. Les sections sont priées d'excuser ces retards. Le rapport du bibliothécaire est accepté sans opposition.

6. Comptes 1958. Rapport des vérificateurs. Ont paru dans le No 3/4 de «Sinfonia» 1959. Au nom des sections vérificatrices, le représentant de l'O. Hägen-dorf-Rickenbach, recommande d'accepter les comptes présentés. Avec les remerciements d'usage au caissier, les comptes sont acceptés à l'unanimité.

7. Nomination d'un bibliothécaire central. Le poste vacant a été communiqué aux sections. Au début trois personnes s'étaient annoncées. Deux seulement restent en liste: Il s'agit de:

- a) Monsieur *Benno Zürcher*, 1903, membre actif de la section «Berner Konzert- und Unterhaltungsorchester».
- b) Monsieur *Willy Reiner*, Magasin de musique à Thoune, membre passif de la S. F. O., recommandé par la section de Thoune.

M. *Zurbuchen*, Thoune, rapporte que sa section s'est intéressée à trouver un ami de la musique pour reprendre les fonctions de bibliothécaire et que M. *Reiner* peut vivement être recommandé.

M. *Zürcher*, Berne, prend la parole. C'est par simple idéalisme qu'il s'est senti poussé à s'annoncer comme bibliothécaire. Il a la place nécessaire à disposition. Il s'efforcerait de remplir sa tâche à la satisfaction de tous.

Après que les deux parties aient exposé leur point de vue respectif, le Président central rapporte qu'à l'unanimité le comité central ainsi que la commission de musique proposent M. *Zürcher*. L'assemblée est toutefois souveraine pour le choix d'un nouveau bibliothécaire.

M. *Hofstetter*, Winterthur, se demande si un commerçant en musique devrait administrer la bibliothèque. Il recommande M. *Zürcher*.

M. *Olivetti*, Stäfa, qui a fonctionné pendant 7 ans comme bibliothécaire, recommande aussi un membre actif d'une de nos sections. M. *Zürcher* a deux fils qui pourraient le seconder dans son travail. La bibliothèque devrait être en mains d'une personnalité tout à fait neutre.

Au cours du vote par bulletins secrets, M. *Benno Zürcher* est nommé bibliothécaire central à une très forte majorité.

Le nouvel élu remercie de la confiance qui lui a été accordée. Il promet de remplir sa tâche consciencieusement.

8. Propositions du comité central.

- a) *Règlement de la bibliothèque:* Le CC a élaboré un projet de règlement, afin de clarifier les prescriptions relatives à l'emploi de la bibliothèque centrale. Le projet a été distribué à toutes les sections pour étude. En complément, le CC propose d'ajouter, sous chiffre 3, «Les envois à choix doivent être retournés dans les 8 jours». Cette proposition est motivée par le fait que des sections commandent plusieurs oeuvres, jouent l'une d'entre elles et retiennent les autres inutilement.

Lors d'une assemblée de présidents, la proposition a été faite d'acquérir des partitions de poche qui pourraient être envoyées pour examen. Cette proposition a été transmise à la commission de musique pour examen.

M. *Bachmann*, Wetzikon, demande si le délai de prêt de 5 mois ne peut pas être prolongé si un concert doit être renvoyé.

Le *Président central* répond que beaucoup de sections ne savent pas que l'on peut écrire. Sans demande de prolongation écrite, le délai ne sera pas prolongé.

M. *Kern*, Goldach, rend attentif que l'art. 1 stipule que d'autres usagers occasionnels doivent payer une location. Il en déduit que des sociétés ne faisant pas partie de la S. F. O. peuvent disposer de la bibliothèque. Ce n'est pas juste. Les oeuvres ne devraient être prêtées qu'aux membres de la S. F. O. Il propose de biffer ce passage.

M. le Dr *Annen*, Lenzburg, est de l'avis qu'une plus grande confiance devrait être accordée au CC. Les craintes de M. *Kern* sont futiles. Il propose le maintien de ce paragraphe.

M. *Bouverat*, Les Breuleux et M. *Beusch*, Amriswil, sont également pour le maintien de l'article. Nous devons rendre service où nous le pouvons. Si une société ne veut pas faire partie de la S. F. O., les prêts ne doivent pas être répétés. Les orchestres professionnels par exemple qui ne peuvent devenir membres de la S. F. O. ne constituent-ils pas une exception?

M. *Schaub*, Coire, Le prêt de musique à des tiers ne faisant pas partie de la S. F. O. doit être exceptionnel. Sa section a dû une fois payer 90 francs de location. Nous ne pouvons pas nous cantonner dans un principe.

M. le Dr *Haasbauer*, Bâle, propose de maintenir le paragraphe. Les taux de location devraient être plus élevés que le nombre des membres d'une société afin d'inciter cette dernière à entrer dans la S. F. O.

Le *Président central* fait la proposition de fixer la location à la moitié du prix d'achat.

Plusieurs orateurs proposent de faire voter le règlement par articles.

M. *Jeanprêtre*, Bienne, propose de fixer à 15 jours le délai de prêt des oeuvres à choix. Huit jours, c'est trop court.

M. *Schenker*, Berne, demande qui, d'après le nouveau règlement, reçoit les oeuvres.

Le *Président central* rappelle que selon les nouvelles formules de commande, il y aura lieu d'indiquer le destinataire. La section est également responsable.

Après que chaque article du règlement ait été discuté, seule la proposition de modification faite par M. *Jeanprêtre* est prise en considération, et le nouveau règlement est accepté à l'unanimité.

b) *Conférences de présidents*. Vu le prochain déménagement de la bibliothèque et les frais qui en découleront ainsi que l'impression d'un nouveau catalogue, le CC propose de renoncer, pour cette année, aux conférences de présidents. Cette proposition est acceptée.

c) *Achats d'oeuvres pour la bibliothèque*. Le CC propose de prévoir un montant de fr. 2000.— pour l'achat d'oeuvres pour la bibliothèque. Cette proposition est acceptée.

9. Propositions des sections. Nous n'avons reçu aucune proposition émanant des sections. A une demande de M. *Biedermann*, Bâle, il est précisé que les sections des villes peuvent sans autre fonder des orchestres de jeunes. La S. F. O. soutient de tels efforts et prête volontiers des oeuvres musicales à des orchestres de jeunes.

10. Taux des cotisations 1959. L'assemblée des délégués accepte la proposition de maintenir à fr. 1.— par membre actif, libre et exécutant (exception faite des musiciens professionnels), la cotisation annuelle.

11. Budget 1959. A paru dans le No 3/4 1959 de «Sinfonia». Il est accepté sans modification.

12. Nomination d'une section vérificatrice. Soleure se retire, tandis que Hägendorf-Rickenbach reste en fonction une année encore. St-Imier est désignée comme nouvelle section vérificatrice.

13. Désignation du lieu de la prochaine assemblée des délégués. Les sections de St-Imier et Thoune se sont annoncées pour l'organisation de l'assemblée des délégués de 1960. Au nom de leurs sections MM. *Savoie* et *Zurbuchen* confirment l'annonce qui a été faite. A une forte majorité, la section de Thoune est chargée de l'organisation de la prochaine assemblée des délégués. M. Zurbuchen remercie en son nom de la confiance qui lui a été accordée.

14. Divers et imprévus. L'assemblée prend avec plaisir connaissance que l'apéritif a été offert par les maisons VOLG Winterthur, USEGO Olten et PROVINS Zurich. Le Président central remercie chaleureusement ces entreprises de leur générosité.

Le *Président central* signale que plusieurs sections se sont entr'aïdé en échangeant des musiciens. Le corps des instruments en a ainsi été élargi. La S. F. O. recommande une telle collaboration et remercie ceux qui se sont dévoués.

Le *Vice-président Schenk* oriente l'assemblée sur les tractations qui se sont déroulées avec l'association des éditeurs au sujet des taxes de location pour le matériel prêté. Cette association ne laisse pas beaucoup d'espoir sur une réduction éventuelle des taux de location. 90% des oeuvres prêtées proviennent d'éditeurs étrangers. Pour de petits orchestres, les réductions sont déjà de l'ordre de 40%. Le prix de revient élevé des oeuvres conduit nécessairement à des taux de prêt élevés aussi. Les intermédiaires n'ont qu'une petite provision de 15% et sur les oeuvres contemporaines de 10% seulement.

La question est malgré tout poursuivie par le comité central.

Le *Président central Botteron* signale encore que la question d'assurance des directeurs professionnels a également été réglée dans le courant de l'année 1958. Il n'est donc pas nécessaire d'y revenir. Le CC recommande aux sections de s'intéresser à la question aussi.

Notre *membre d'honneur M. Mathys*, Berne, estime qu'il est du devoir de l'assemblée de remercier le comité central de tout le travail qu'il fournit. Applaudissements.

Le *Président central Botteron*, pour terminer, espère que le bel esprit conduisant nos orchestres restera vivant. A 12 h 30, il clôt la première partie de la 39^{ème} assemblée générale.

Au cours du banquet qui suivit, *M. Alfred Widmer*, membre du comité central de la Société fédérale de musique prend la parole. Il excuse tout d'abord *M. Schmid*, président central, empêché de participer à cette journée. *M. Widmer* relève que le même enthousiasme règne dans nos deux associations. Les problèmes y sont les mêmes. Le but, offrir de la joie aux hommes, également. Les orchestres et les fanfares s'entr'aident, se complètent. Cette collaboration est plus belle que l'isolement. L'orateur souhaite que la belle entente qui règne entre les deux sociétés se maintienne et forme des vœux pour l'avenir de la S. F. O.

15. Nomination des vétérans de la S. F. O. L'acte de nomination des vétérans de la S. F. O. est conduit par le *vice-président Schenk*. Il est agrémenté par un quintette à vents de l'orchestre KV. *M. le Prof. Dr Cherbuliez* prend ensuite la parole pour déclarer qu'il a accepté avec plaisir la demande du président central de prononcer quelques mots à cette occasion. C'est en effet un agréable devoir que de remercier chaleureusement et de féliciter de nouveaux candidats pour la persévérance et l'entrain avec lesquels, dans un esprit amical, ils se sont dévoués pour la musique, et cela durant de nombreuses années. Deux pensées sont à mettre en évidence.

1. Que veut et apporte la S. F. O.? A ce titre, elle n'est pas une organisation quelconque mais un centre de culture d'une littérature musicale de valeur. L'existence même de l'orchestre est une des plus belles réalisations dans l'histoire de la musique. Plusieurs voix sont ici cédées non à un seul mais à un groupe d'exécutants. Il lui est demandé une discipline particulière individuelle et de l'esprit. Quelle portée spirituelle représente un orchestre? Il est l'expression des pensées musicales les plus grandes. La symphonie en est le couronnement. Nos vétérans ont su pénétrer dans ce monde-là. Ils en sont le vivant symbole.
2. Le sens profond de l'amateurisme musical est le fait que celui qui s'y voue agit ainsi parce qu'il aime la musique. Et l'amour n'est-il pas souvent le meilleur chemin conduisant à la compréhension, à la compréhension de la communauté, du service? Mais il est de notre devoir aussi, en tant que société d'amateurs, de connaître et de parvenir aux limites supérieures de nos capacités techniques et musicales. Dans la mesure où les vétérans ont servi et persévéré dans ce sens, ils étaient vraiment animés du plus bel esprit. *M. le Prof. Dr Cherbuliez* adresse encore ses vœux les meilleurs aux nouveaux vétérans de la S. F. O., leur souhaitant de pouvoir longtemps encore servir leur bel idéal, celui de la musique orchestrale.

Le *vice-président Schenk* procède ensuite, avec l'aide de trois demoiselles costumées, à la nomination des nouveaux vétérans (voir liste des noms dans le rapport en langue allemande paru dans «Sinfonia» No 5 1959).

Avec la nomination des vétérans a pris fin la 39^{ème} assemblée des délégués de la S. F. O. qui tient à exprimer sa reconnaissance à ses amis de l'Orchestre de la Société Suisse des employés de commerce à Zurich pour ses belles productions et l'organisation exemplaire de ces deux journées.

Soleure, le 10 mai 1959

Le Secrétaire central: *L. Zihlmann*

(Traduction B. Liengme)

Die 39. Delegiertenversammlung des Eidgenössischen Orchesterverbandes am 25. und 26. April 1959 in Zürich

Die diesjährige Delegiertenversammlung des EO.V fand in einem großen schweizerischen Musikzentrum statt, der Konferenzstadt «par excellence» Zürich, wo alle Faktoren eines regen, praktischen, pädagogischen, künstlerischen und wissenschaftlich orientierten Musiklebens vereinigt sind (Berufsorchester, ständige Oper und Sinfoniekonzerte, Hochschulen und Konservatorien für Musik, private Musiklehrer, Kirchenmusik, vokale und instrumentale Schulmusik, musikwissenschaftliche Vorlesungen und Seminare, Fachbibliotheken, Solisten-, Chor- und Orchesterkonzerte aller Art in Hülle und Fülle, zivile und militärische Blasmusikpflege...) und zudem noch auf dem Gebiete der Laienorchester unser Verband nicht weniger als sieben Sektionen aufweist (Orchesterverein Altstetten, Zürich 9; Orchestergesellschaft Zürich; Orchesterverein Oerlikon, Zürich 50; Orchester des Kaufmännischen Vereins, Kirchengemeindeorchester Zürich-Schwamendingen, Orchesterverein Höngg, Zürich 10/49; Orchester der Gewerbe- und Kunstgewerbeschule) mit zusammen beinahe 250 Aktivmitgliedern, die jährlich insgesamt fast 300 Proben abhalten und 45 musikalische Anlässe (Sinfoniekonzerte, Kirchenkonzerte, Unterhaltungskonzerte) durchführen!

Quantitativ stellt also Zürich im arbeitsamen Leben unseres Verbandes sicherlich einen bedeutsamen Schwerpunkt dar; daß alle Zürcher Verbandssektionen strebsam sind und einige von ihnen innerhalb des durchschnittlichen Niveaus der Amateursorchester Hervorragendes leisten, weiß der Schreiber dieser Zeilen aus eigener Erfahrung. Die zahlreichen Besucher der diesjährigen Delegiertenversammlung hatten nun Gelegenheit, sich über die Leistungsfähigkeit der *festgebenden Sektion*, des *Orchesters des Kaufmännischen Vereins Zürich*, die günstigsten Eindrücke zu verschaffen.

Im Hotel «Trümpy» nahe beim Hauptbahnhof, wurden die Mitglieder des Zentralvorstandes und der Musikkommission vom speziellen Organisations-